



## rupture de contrat urgent

Par **mumu23062012**, le **28/09/2012** à **11:20**

bonjours,

je suis en contrat depuis le 02/12/2002 dans un intermarche.  
j'aimerais arrêter mon contrat, mais j'aimerais toucher du chômage le temps de trouver un autre travail. aller en interim car je ne veux plus d'attache à une entreprise.

je suis un peu démotivée par le commerce en 10 ans de boîte je n'ai jamais eu d'augmentation.

en plus je viens de voir que mon salaire n'est même pas respecté c'est à dire que mon salaire brut est bien à 1398.40 et que le net n'est seulement car 1049.54

comment faut-il que me mette en dossier. dois-je avoir un dossier à récupérer qq parts. faut-il que je me fasse représenter lors de la réunion. afin de ne pas me faire avoir.

merci pour vos réponses à bientôt

Par **janus2fr**, le **28/09/2012** à **13:13**

Bonjour,

Votre message est difficilement compréhensible...

Si vous souhaitez rompre votre contrat en touchant le chômage, vous devez conclure une rupture conventionnelle avec l'employeur. Mais c'est une procédure amiable qui nécessite l'accord des parties. L'employeur n'a pas obligation d'accepter et comme il doit verser une indemnité (obligatoire), il n'accepte que si lui aussi souhaite se séparer du salarié.

Sinon, il ne reste que la démission et donc pas d'indemnité chômage...